

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/086 du 19/01/84
DECRET N° /METS.DGTFP.DFP.28

Portant intégration et nomination de
Monsieur N'DINGUI-DIANKOUISA François
dans les cadres de la catégorie A hié-
rarchie 1 des Services Techniques (La-
boratoire des Mines).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- (/I S A S :
/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 45/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques de la République Po-
pulaire du Congo ;
/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8
/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;
/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
/u le décret n° 70/154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
/u la lettre n° 4915/MEN-DGEOC-DCB du 15.9.1983 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé ;
/u le Protocole d'accord du 20.11.1980 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et la Roumanie ;
/u l'attestation de Fin d'Etudes n° 4159/MEN-DGEOC-DCB de l'in-
téressé ;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1966 et du Protocole d'Accord du 29.11.1980 susvisé, Monsieur N'DINGUI-DIANKOUITA François, né le 15 Août 1953 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Electronique, obtenu à l'Institut Polytechnique CLUJ-NAPOCA (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 716.

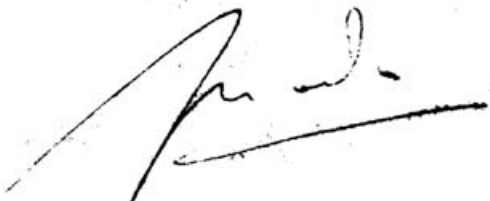
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

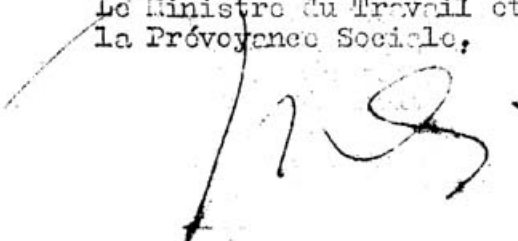
BRAZZAVILLE, le 19 Janvier 1984.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie,

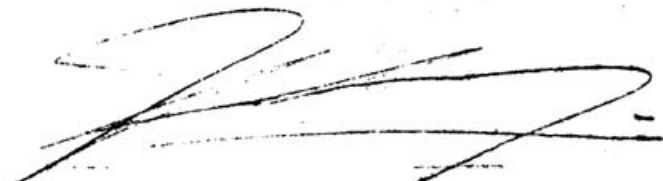

Rodolphe A. D. A. B. A.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIANA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi-Ossétoumba LEROUNZOU.-

APPLICATIONS :

JCRPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
H.H.E.....	2
DCSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGC/BC.....	2./-